

Question orale de Kattrin Jadin à Sammy Mahdi (Asile, Migration et Loterie Nationale) sur "L'analyse de l'ULB sur le centre d'accueil Spa-Sol Cress" (55014929C)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, dans la foulée des nombreuses préoccupations qu'avaient exprimées les autorités locales vis-à-vis de l'installation d'un nouveau centre d'accueil à Spa, l'École de Santé publique de l'ULB a mené une analyse d'impact du covid-19 en termes de conséquences sanitaires pour la ville et son environnement, causées par l'installation du centre pour réfugiés. Le résultat en a récemment été transmis à Fedasil et à SVASTA.

Par ailleurs, il me revient qu'il est prévu que le centre soit seulement ouvert durant douze mois, avec la possibilité de renouveler le bail de trois mois à deux reprises. Je suis issue de cette région. Les Spadois ont pris connaissance de cette nouvelle information. Toutefois, ils aimeraient que cette décision soit actée.

Monsieur le secrétaire d'État, avez-vous pris connaissance de l'analyse de l'École de Santé publique de l'ULB? Le résultat aura-t-il des conséquences sur l'installation du centre? Dans l'affirmative, lesquelles? Pouvez-vous me confirmer qu'il sera ouvert pour une durée maximale de dix-huit mois? Comme je vous sais attentif à ce dossier, je vous remercie par avance de votre réponse.

Sammy Mahdi, secrétaire d'État: Madame Jadin, j'ai pris connaissance de l'analyse de l'École de Santé publique de l'ULB, mandatée par la Ville de Spa. Le processus interne de Fedasil relatif aux risques liés au coronavirus se fonde sur les directives et les mesures prises par les autorités régionales et fédérales compétentes, à juste titre.

Cette étude ne peut pas constituer une base en vue de l'élaboration de la politique de santé de Fedasil. De surcroît, ce document ne se limite pas à la perspective des soins de santé, puisqu'elle va dans tous les sens. On y trouve ainsi une analyse de la prévention et de la sécurité, ainsi que de l'impact de la diversité culturelle, des conséquences économiques, etc.

Je comprends qu'il ne soit pas toujours facile de voir s'installer un centre d'accueil dans sa commune. C'est pourquoi j'attache une grande importance au dialogue avec les autorités locales. Cependant, les plans du centre d'accueil de Spa ne peuvent - et ne seront - pas modifiés en fonction de cette étude. L'établissement fait partie du marché public ouvert à la fin 2019 au secteur privé afin d'augmenter temporairement la capacité d'accueil. Le cadre de ce marché public prévoit une ouverture pour une durée initiale de douze mois, avec la possibilité d'une prolongation contractuelle de trois mois à deux reprises.

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le secrétaire d'État, vous êtes donc positif sur la dernière question. Vous me confirmez bien que cela se fera pour une durée maximale de 18 mois. J'en prends acte.

Je ne veux pas être mal comprise. J'espère que je ne le serai pas. J'espère aussi que les autorités locales de Spa ne le seront pas non plus.

Tout le monde est conscient des urgences qui existent et de la contribution que chacun, y compris les autorités locales, doit apporter pour trouver des solutions correctes. Je vous sais attentif à ce dossier. Ceci étant, je pense qu'il faut également pouvoir se poser les bonnes

questions. Cette étude d'impact sur la santé me semblait être un élément important à prendre en compte. Je considère tout simplement qu'il faut avoir une réponse correcte à cela. Je prends acte de votre réponse et je vous remercie.